



15ème législature

Question N° : 25835	De M. Richard Ramos (Mouvement Démocrate et apparentés - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Formation en pédiatrie pour les infirmiers et infirmières	Analyse > Formation en pédiatrie pour les infirmiers et infirmières.
Question publiée au JO le : 14/01/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 13/10/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Richard Ramos alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la formation des infirmiers et infirmières en puériculture. En effet, il n'a de cesse d'être interpellé sur la formation de ces derniers. Le dispositif de formation vieillissant demande à être revalorisé, autant pour répondre à l'adaptation nécessaire aux problématiques médico-sociales contemporaines, que pour le *leadership* professionnel. Il lui demande quand sera mise en œuvre une formation de niveau master 2 en pédiatrie pour les infirmiers et infirmières.